



CHOIX DE LA ROBINETTERIE : DEFINITIONS NORMALISEES

1 ROBINET DE SECTIONNEMENT OU DE REGLAGE

ROBINET A TOURNANT : Appareil de robinetterie dont l'obturateur (tournant) comporte un passage orientable par rotation autour d'un axe orthogonal à l'axe d'écoulement du fluide.

4 TYPES :

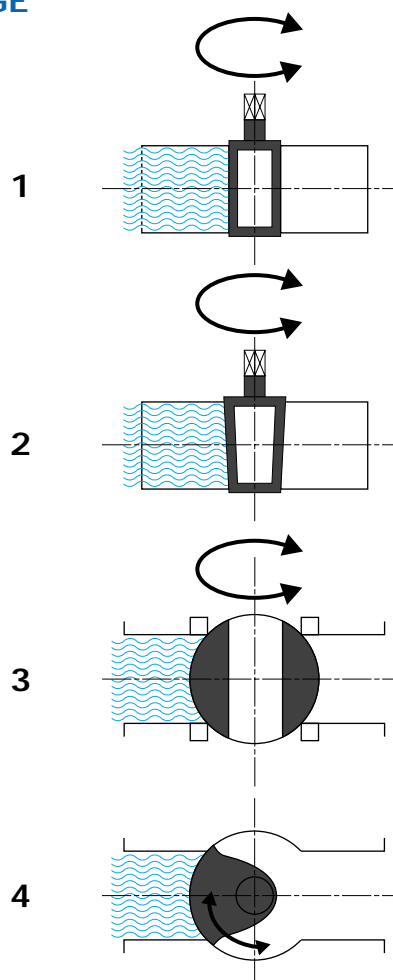
- 1 - à tournant cylindrique
- 2 - à tournant conique
- 3 - à tournant sphérique
- 4 - à secteur sphérique

AVANTAGES :

- peu de perte de charge
- manœuvre simple et rapide
- encombrement réduit
- bonne étanchéité
- pas de rétention pour le type 4

INCONVENIENT :

- ne convient pas pour le réglage



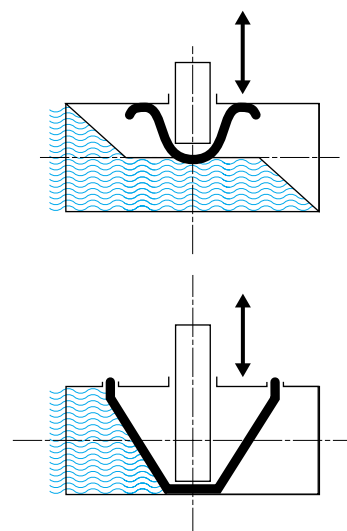
ROBINET A MEMBRANE : Appareil de robinetterie dont l'obturateur (membrane déformable) se déplace dans le même sens que celui de l'écoulement du fluide (ou perpendiculairement) lorsque cet écoulement est considéré au droit du siège.

AVANTAGES :

- peu de perte de charge
- étanchéité totale (pas de presse étoupe)
- recommandé pour liquide entraînant solide de granulométrie supérieure à 0,2 mm (boues, sable, grain de minerais etc...)

INCONVENIENT :

- limité aux faibles pressions et aux liquides corrosifs ou chargés de matières abrasives, sous une pression ne pouvant dépasser 10 bars et 120°C





CHOIX DE LA ROBINETTERIE : DEFINITIONS NORMALISEES

ROBINET-VANNE : Appareil de robinetterie dont l'obturateur (opercule) se déplace perpendiculairement à l'axe de l'écoulement du fluide.

3 TYPES :

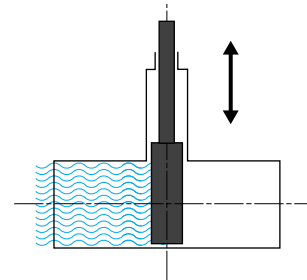
- 1 - tige intérieure
- 2 - tige extérieure
- 3 - commande par levier

AVANTAGES :

- peu de perte de charge
- bonne étanchéité
- facilité de manœuvre

INCONVENIENTS :

- encombrement important
- aptitude au réglage nulle pour le type 2
- impossibilité visuelle de connaître la position de l'obturateur



ROBINET A SOUPAPE : Appareil de robinetterie dont l'obturateur (soupape) se déplace dans le même sens que celui de l'écoulement du fluide lorsque cet écoulement est considéré au droit du siège.

3 TYPES :

- 1 - type droit
- 2 - type incliné
- 3 - type d'équerre

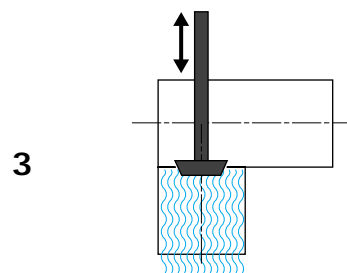
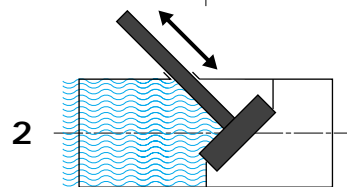
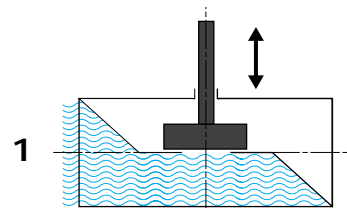
AVANTAGES :

- très bonne aptitude au réglage et à l'obturation
- faibles pertes de charge pour les types 2 et 3

INCONVENIENTS :

- encombrement important
- facilité de manœuvre médiocre
- pertes de charge importantes pour le type 1

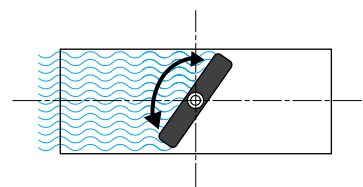
Nota : pour un réglage précis, il est conseillé d'utiliser les robinets à pointeau.
Existe à soufflet pour vapeur et fluides thermiques



ROBINET A PAPILLON : Appareil de robinetterie dont l'obturateur (papillon) se déplace dans le fluide par rotation autour d'un axe orthogonal à l'axe de l'écoulement et concourant ou non avec celui-ci.

AVANTAGES :

- peu de pertes de charge
- manœuvre simple et rapide du papillon
- montage et démontage rapide
- encombrement et poids réduit
- facilité de motorisation (électrique, pneumatique)





CHOIX DE LA ROBINETTERIE : DEFINITIONS NORMALISEES

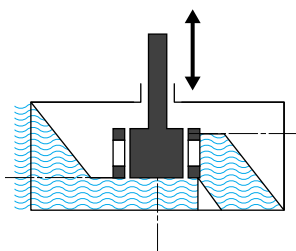
ROBINET A PISTON : Appareil de robinetterie, dont le sectionnement est obtenu par un piston, se déplaçant entre deux bagues d'étanchéité. La bague supérieure assurant l'étanchéité vers l'extérieure et la bague inférieure l'étanchéité en ligne.
Variante du robinet à soupape.

AVANTAGES :

- bonne tenue à la température
- très bonne aptitude au sectionnement

INCONVENIENTS :

- encombrement important
- facilité de manœuvre médiocre
- pertes de charge importantes
- entretien onéreux

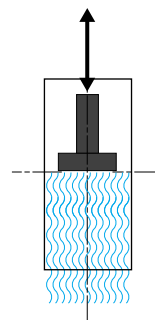
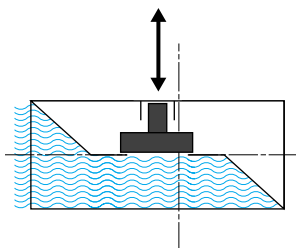


2 CLAPET :

Organe de robinetterie destiné à empêcher l'inversion du sens de circulation des fluides dans les tuyauteries
Les clapets types se distinguent :

CLAPET A OBTURATEUR A DEPLACEMENT LINEAIRE :

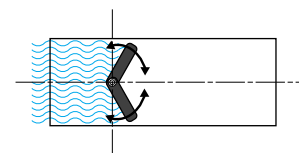
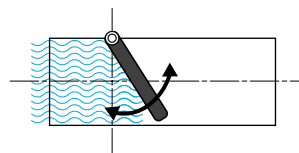
Appareil dont l'obturateur se déplace dans le même sens que celui de l'écoulement du fluide lorsque cet écoulement est considéré au droit du siège.



CLAPET A OBTURATEUR A DEPLACEMENT ANGULAIRE :

(clapet à battant, clapet à double battant)

Appareil dont le ou les obturateurs se déplacent dans le fluide par rotation autour d'un axe orthogonal à l'axe de l'écoulement du fluide.



ATTENTION : Les clapets de retenue **NE SONT PAS DES ORGANES DE FERMETURE**, et il est nécessaire de leur adjoindre un **ROBINET** si l'étanchéité est nécessaire.



CHOIX DE LA ROBINETTERIE : DEFINITIONS NORMALISEES

3 ORGANES DE PROTECTION :

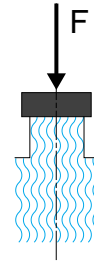
SOUPAPE DE SÛRETE : Appareil de robinetterie destinée à limiter la pression d'un fluide à une valeur prédéterminée; elle fonctionne par ouverture d'un obturateur, lorsque cette valeur prédéterminée est atteinte.

REGLAGE :

- à ressort
- à contrepoids

ECHAPPEMENT :

- libre
- canalisé

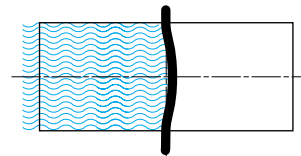


DISQUE DE RUPTURE : Dispositif destiné à limiter la pression d'un fluide à une valeur prédéterminée; il fonctionne par le déchirement d'un élément étalonné sous l'action de l'excès de pression.

RACCORDEMENT : Entre brides

DISQUE EN GRAPHITE OU DISQUE EN INOX :

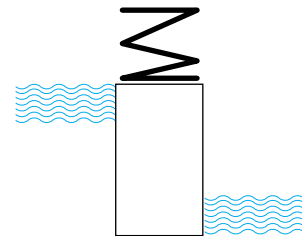
- étanche
- bonne résistance thermique
- résiste à la plupart des acides, alcalis et solvants organiques



REDUCTEUR DE PRESSION : Appareil de robinetterie autonome (sans apport extérieur d'énergie) qui permet d'obtenir à sa sortie un fluide, à une pression inférieure à celle de la pression d'entrée et dont la valeur est maintenue sensiblement constante, avec ou sans circulation.

Nota : Le mot réducteur regroupe 2 types de matériel :

- le détendeur réservé à l'air comprimé, la vapeur et aux gaz qui eux sont **COMPRESSIBLES**
- le réducteur de pression qui s'applique aux liquides qui sont **INCOMPRESSIBLES**.



PURGEUR DE VAPEUR D'EAU : Appareil de robinetterie qui évacue automatiquement les condensats se formant dans une enceinte contenant de la vapeur d'eau, tout en établissant si nécessaire un écoulement prédéterminé de vapeur.